

Don du citoyen Laporte, juge de paix près le district de Jarzé, d'un sabre de 30 pouces de lame, envoyé par l'agent national du district de Baugé, lors de la séance du 6 prairial an II (25 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don du citoyen Laporte, juge de paix près le district de Jarzé, d'un sabre de 30 pouces de lame, envoyé par l'agent national du district de Baugé, lors de la séance du 6 prairial an II (25 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 615;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27525_t1_0615_0000_11

Fichier pdf généré le 30/03/2022

10

Le citoyen Paillhade-Libre, président du tribunal du district de Béziers, offre son traitement pour les frais de la guerre.

L'assemblée passe à l'ordre du jour (1).

[Béziers, 4 flor. II] (2).

« Citoyens président,

Lorsque la République a de nombreuses avaries (*sic*) à entretenir pour terrasser la ligue des despotes coalisés, il est bien juste que les fonctionnaires publics, qui ont d'autres moyens de subsister, lui fassent le sacrifice généreux du traitement qu'elle veut bien leur accorder. Je m'adresse, en conséquence, à toi, pour te prier de faire agréer à la Convention nationale que tu présides, l'offre de mon entier traitement pendant tout le temps que la guerre durera, et de l'assurer que je verserai jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour le maintien de la constitution républicaine. Vive la Montagne. Périissent les tyrans ».

PAILHADE.

11

L'agent national près le district de la Ferté-Bernard, annonce l'envoi à la monnaie de 338 marcs d'argenterie.

Insertion au bulletin, et renvoi à la commission des revenus nationaux (3).

12

La commune et la Société populaire de Fabas, département de Haute-Garonne, félicitent la Convention sur ses glorieux travaux, elles annoncent une grande quantité d'objets d'habillement et d'équipement pour l'armée; que le citoyen Daucosse, officier retiré, a remis jusqu'à la paix sa pension de 600 liv., qu'une cotisation volontaire a produit 4,000 liv., et qu'ils ont déposé au district de Mont-Unité l'argenterie de leurs églises. Ils invitent la Convention à demeurer à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Liste des dons] (5).

63 chemises, 18 cols, 55 paires de bas, 19 paires de guêtres, 17 paires de souliers, 17 couvertures, 2 paires de bottes, 1 culotte, 1 veste, 1 manteau.

(1) P.V., XXXVIII, 109.
 (2) C 304, pl. 1134, p. 5.
 (3) P.V., XXXVIII, 109. Bⁱⁿ, 11 prair (2^e suppl^t); J. Sablier, n^o 1340.
 (4) P.V., XXXVIII, 109. Bⁱⁿ, 10 prair. (1^{er} suppl^t).
 (5) Bⁱⁿ, 11 prair. (2^e suppl^t).

13

L'agent national près le district de Baugé, dit avoir reçu de Laporte, juge-de-peace, un sabre de 30 pouces de lame.

Insertion au bulletin (1).

[Baugé, 8 flor. II] (2).

« Citoyen président,

Je t'adresse les lettres de prêtrise de deux cy-devant curés du district ainsi que leurs renonciations à l'exercice du culte. Le citoyen Laporte, juge de paix du canton de Jarzé a déposé ici un sabre de 30 pouces de lame qu'il offre à la patrie pour armer un de ses défenseurs. S. et F. ».

CAINTOD.

14

La commission des secours publics instruit la Convention que la commune de Biencourt (3) offre à la patrie les dons qui lui sont accordés par plusieurs décrets.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[La Comm. de secours publics, au présid. de la Conv.; 27 flor. II] (5).

« Citoyen président,

En accordant des secours aux parents indigents des défenseurs de la patrie, la Convention nationale n'a cru faire qu'un acte de justice; mais tel est le caractère de la bienfaisance nationale, qu'elle fait germer dans tous les cœurs les vertus civiques, en accélère le développement et contribue ainsi à l'affermissement normal de la République.

La commune de Biencourt, canton de Moutiers-sur-Saulx, district de Gondrecourt, département de la Meuse, vient de donner un exemple sensible de désintéressement. Ses jeunes défenseurs sont aux frontières, ils ont laissé derrière eux des parents pauvres et susceptibles d'être secourus, mais ces républicains renoncent à tous secours, et ils font l'offrande à la patrie de ceux qui leur sont accordés.

L'administrateur du département de la Meuse en nous faisant part de ces dispositions civiques, nous invite à faire parvenir à la Convention nationale l'offrande des habitants de Biencourt, et nous nous empressons, citoyens président, de te la soumettre ».

LEREBOURG.

[Le départ. de la Meuse, à la Comm. des secours publics; 22 flor. II].

« Nous vous prions, citoyens, de faire part à la Convention nationale de l'offrande faite à la

(1) P.V., XXXVIII, 109. Bⁱⁿ, 11 prair. (2^e suppl^t).
 (2) C 304, pl. 1134, p. 4.
 (3) Meuse.
 (4) P.V., XXXVIII, 109. Bⁱⁿ, 11 prair. (2^e suppl^t); Ann. R.F., n^o 178; Mon., XX, 563; J. Fr., n^o 609.
 (5) C 304, pl. 1134, p. 1, 2 (1) et 2 (2).